

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES



CANEX

CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY



États financiers vérifiés de l'ASPFC/des BNP

2006-2007

États financiers vérifiés 2006-2007

Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2006-2007 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes. Le comité de la vérification et de la responsabilisation du conseil des Biens non publics a approuvé ces états financiers vérifiés en juillet 2007 et en octobre 2007.

Table des matières

Section 1	Page 2
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes	
Section 2	Page 12
CANEX	
Section 3	Page 26
Services financiers du RARM	
Section 4	Page 31
Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
Section 5	Page 40
Fonds central des Forces canadiennes	
Section 6	Page 52
Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
Section 7	Page 64
Régime d'assurance collective des employés des Fonds non publics	

Le texte français des présents états financiers vérifiés est une traduction des rapports de vérification des vérificateurs. Dans le cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Section 1

**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES**



**CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY**

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

**ÉTATS FINANCIERS
POUR
L'AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes au 1^{er} avril 2007 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 1^{er} avril 2007 et de l'évolution de l'actif net, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 31 août 2007

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
BILAN
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
<u>ACTIF</u>		
<u>ACTIF À COURT TERME</u>		
Encaisse	1 300 \$	1 300 \$
Dépôt auprès du FCFC	2 158 711	
Comptes clients	1 045 252	8 880 533
Charges payées d'avance	250 403	260 118
	3 455 666	9 141 951
 AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Mobilier et équipement (note 4)	1 554 734	1 732 312
	5 010 400 \$	10 874 263 \$
 <u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
<u>PASSIF À COURT TERME</u>		
Créditeurs et charges à payer	2 761 905 \$	6 949 656 \$
Sommes à payer au FCFC		769 802
	2 761 905	7 719 458
 <u>ACTIF NET</u>		
Non affecté	554 836	640 836
Affectations internes (note 5)		
Charges futures de personnel (public)	495 279	1 547 012
Charges futures d'assurance	1 198 380	966 957
	2 248 495	3 154 805
	5 010 400 \$	10 874 263 \$

Signature :

.....

(voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril 2007			Au 2 avril 2006	
	<u>Affectations internes</u>				
	<u>non affecté</u>	Charges futurs de personnel (public)	Charges futurs d'assurance	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	640 836 \$	1 547 012 \$	966 957 \$	3 154 805 \$	3 718 871 \$
Revenus nets d'exploitation des FNP	3 739	-	-	3 739	809 878
Dépenses d'exploitation nettes des programmes publics	(287 477)	-	-	(287 477)	(424 093)
Charges patronales affectées aux frais futurs de personnel	-	(622 572)	-	(622 572)	(949 851)
Dépenses nettes	(283 738)	(622 572)	-	(906 310)	(564 066)
	357 098	924 440	966 957	2 248 495	3 154 805
Réaffectation des actifs nets	197 738	(429 161)	(231 423)	-	-
Solde, fin de l'exercice	554 836 \$	495 279 \$	1 198 380 \$	2 248 495 \$	3 154 805 \$

(voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril 2007		Au 2 avril 2006
Revenus			
Frais d'utilisation des services			
Économats des Forces canadiennes (CANEX)	2 965 079	\$	2 964 246
Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)	640 457		595 064
Fonds des mess des bases/escadres	4 097 183		3 542 764
Fonds central des Forces canadiennes	482 459		434 899
Administration du Régime de retraite	167 351		156 838
	<u>8 352 529</u>		<u>7 693 811</u>
 Contributions			
Contribution de CANEX aux services et aux opérations des FNP	750 000		750 000
Contribution du RARM aux programmes et aux distributions	4 100 954		4 203 829
Contribution du FCFC aux programmes et aux distributions	1 057 890		982 500
Contribution du FCFC aux services et aux opérations des FNP	2 014 078		2 898 000
Autres revenus	147 304		543 310
	<u>8 070 226</u>		<u>9 377 639</u>
	<u>16 422 755</u>		<u>17 071 450</u>
 Dépenses d'exploitation			
Services des FNP			
Comptabilité des FNP	4 061 812		3 888 627
Gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI)	2 123 041		1 991 977
Services de gestion des ressources humaines (RH)	2 722 433		2 681 679
Programme d'assurance consolidé	839 222		887 631
	<u>9 746 508</u>		<u>9 449 914</u>
 Exploitation de l'entreprise			
Haute direction de l'ASPFC	751 355		794 543
Gestion du quartier général des PSP	90 287		1 441
Examen et vérification interne	173 482		180 116
Services de soutien, d'expédition et de réception	341 440		284 814
Autres	61 100		137 516
	<u>1 417 664</u>		<u>1 398 430</u>
 Programmes			
Subvention des sports	138 823		64 602
Conseil international du sport militaire (CISM)	424 365		42 687
Cérémonie annuelle du mérite sportif	158 570		96 773
Programme de reconnaissance des bénévoles	88 954		96 180
Programme des services à la jeunesse	746 416		188 930
Gestion des relations avec la clientèle	212 592		185 048
Commodités	1 823		4 677
Commandites et dons	41 839		-
	<u>1 813 382</u>		<u>678 897</u>
 Répartition			
Projets d'immobilisation	675 000		2 000 000
Subvention de CANEX et du RARM pour le BEMM	2 697 535		2 674 451
Subvention des PSP	68 927		59 880
	<u>3 441 462</u>		<u>4 734 331</u>
	<u>16 419 016</u>		<u>16 261 572</u>
 Revenus nets d'exploitation des FNP	3 739		809 878
 Dépenses nettes d'exploitation des programmes publics (annexe A)	<u>(910 049)</u>		<u>(1 373 944)</u>
 Dépenses nettes	<u>(906 310)</u>	\$	<u>(564 066)</u>

(voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Dépenses nettes	(906 310) \$	(564 066) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse - Amortissement	752 310 (154 000)	693 896 129 830
Changements au niveau des :		
Comptes clients	7 835 281	(8 880 533)
Charges payées d'avance	9 715	127 938
Comptes clients et charges à payer	(4 187 751)	6 949 656
	(3 503 245)	(1 673 109)
Activités d'investissement		
Achat de mobilier et d'équipement	(574 732)	(834 693)
Activités de financement		
Avances versées (paiements) au FCFC	(769 802)	769 802
Autres activités		
Actifs transférés du FCFC à leur valeur comptable nette		
Charges payées d'avance	-	(388 056)
Mobilier et équipement	-	(1 591 515)
	-	(1 979 571)
Actifs nets affectés à l'interne transférés du FCFC	-	3 718 871
	-	1 739 300
Augmentation de l'encaisse	2 158 711	1 300
Encaisse et dépôts, début de l'exercice	1 300	-
Encaisse et dépôts, fin de l'exercice	2 160 011 \$	1 300 \$
Encaisse et dépôts composés de :		
Encaisse	1 300 \$	1 300 \$
Dépôt auprès du FCFC	2 158 711	-
	-	-
	2 160 011 \$	1 300 \$

(voir notes jointes)

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence, qui a été créée le 4 avril 2005, est une organisation ayant une fonction d'état-major et de quartier général qui gère les programmes financés par les FNP et l'État, les programmes des FNP remboursés par l'État ainsi que les programmes financés par l'État. En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'ASPFC est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Mobilier et équipement*

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux suivants :

Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Matériel informatique	24 % amortissement linéaire

(b) *Utilisation des estimations*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent de l'encaisse, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de comptes clients, de comptes fournisseurs et de charges à payer. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

4. MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

		Au 1 ^{er} avril 2007		Au 2 avril 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	203 691 \$	138 579 \$	65 112 \$	72 509 \$
Matériel informatique	5 841 529	4 351 907	1 489 622	1 658 803
	<u>6 045 220 \$</u>	<u>4 490 486 \$</u>	<u>1 554 734 \$</u>	<u>1 732 312 \$</u>

AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

5. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

(a) *Charges futures de personnel (publiques)*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel des PSP, tels les prestations de retraite, les indemnités de départ, les coûts de recrutement, les congés accumulés, les congés de maternité, etc.

(b) *Charges futures d'assurance*

Des montants ont été affectés pour assurer le financement de demandes d'indemnité éventuelles des FNP en se fondant sur les économies réalisées sur les primes résultant de l'augmentation du montant de la franchise auto-assurée à 1 M\$ pour chacune des pertes et pour la limite totale.

6. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de l'ASPFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2006, l'actif net du régime dépasse le passif net.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les Biens non publics (BNP) désignent les BNP comme ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale* et comprennent l'argent et les biens reçus par les militaires pour leur bénéfice qui sont administrés par l'ASPFC. Cette dernière est chargée de la prestation de programmes, de services et d'activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : CANEX, les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du RARM (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont exclus des opérations régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'État fournit sans frais des installations et des accessoires aux BNP. Le coût de la prestation de ces services est imputé aux comptes publics et déclaré tous les ans au ministère de la Défense nationale conformément au Manuel d'administration financière (MAF), chapitre 1019-8.

Au 31 mars 2007, les revenus et les dépenses administrés par l'ASPFC se situaient à 330 M\$ et 295 M\$ respectivement et les avoirs nets à 540 M\$. Ces montants sont exclus des états financiers du gouvernement du Canada.

De plus, au cours de l'exercice, l'ASPFC a facturé d'autres entités de l'organisation des Fonds non publics pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de technologie de l'information et du programme d'assurance consolidé.

	<u>CANEX</u>	<u>SF RARM</u>	Bases, escadres et <u>mess</u>	<u>FCFC</u>	<u>Total</u>
Comptabilité	1 555 193 \$	129 029 \$	2 203 752 \$	201 230 \$	4 089 204 \$
GI/TI	491 842	320 934	-	259 291	1 072 067
Gestion des RH	585 042	165 427	1 313 081	21 938	2 085 488
PAC	333 002	-	580 350	-	913 352
Services graphiques	-	25 067	-	-	25 067
	<u>2 965 079 \$</u>	<u>640 457 \$</u>	<u>4 097 183 \$</u>	<u>482 459 \$</u>	<u>8 185 178 \$</u>

Ces transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées. Les montants imputés figurent au tableau suivant

**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS PUBLIQUES
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
	<u> </u>	<u> </u>
Revenus	21 775 620 \$	19 663 023 \$
C-108 - Services aux familles des militaires	51 932 068	46 927 770
C-109 - Programmes de soutien du personnel	4 632 709	10 579 620
Autres fonds publics	<u>78 340 397</u>	<u>77 170 413</u>
Total des revenus		
 Dépenses		
C-108 - Services aux familles des militaires	21 775 620	19 663 023
C-109 - Programmes de soutien du personnel		
Haute direction de l'ASPFC	666 941	675 037
Performance humaine	367 997	82 666
Gestion des PSP - QG et bases	4 513 166	3 984 058
Conditionnement physique et sports militaires	20 476 906	19 334 552
Gestion des mess	2 562 300	2 257 130
PSP pour les opérations de déploiement	3 911 757	3 837 201
PSP à l'appui des petites unités	904 731	859 623
Services à la jeunesse	566 191	321 601
Gestion des relations avec la clientèle	960 000	-
Counselling et éducation des SF RARM	2 954 557	2 842 856
Régime d'assurance mutilation accidentelle	1 204 319	900 000
Gestion de CANEX	2 277 572	2 295 168
Comptabilité des FNP	4 977 768	4 589 789
Ressources humaines des FNP	3 071 347	2 972 179
Gestion et technologie de l'information	1 428 689	1 293 331
Examen et vérification interne	1 028 196	961 384
Autres	650 180	346 616
Autres fonds publics	<u>4 329 637</u>	<u>10 378 292</u>
Total des dépenses	<u>78 627 874</u>	<u>77 594 506</u>
 Dépenses nettes d'exploitation et de gestion des programmes publics avant l'élément ci-après	(287 477)	(424 093)
 Charges patronales affectées aux frais futurs de personnel	<u>(622 572)</u>	<u>(949 851)</u>
 Dépenses nettes d'exploitation des programmes publics	<u>(910 049) \$</u>	<u>(1 373 944) \$</u>

Section 2



CANEX

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : 613-236-2442
Télec. : 613-236-2195
www.deloitte.ca


Rapport des vérificateurs

Au conseil des Biens non publics,

Nous avons vérifié le bilan de CANEX au 1^{er} avril 2007 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 1^{er} avril 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables agréés

Le 16 juillet 2007

CANEX

Bilan

au 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1^{er} avril 2007</u>		<u>2 avril 2006</u>	
ACTIF À COURT TERME				
Espèces et quasi-espèces	7 654	\$	5 216	\$
Exigible du Fonds central des Forces canadiennes (note 3)	11 031		-	
Débiteurs et produits à recevoir	3 478		17 562	
Stocks	16 162		16 376	
Charges payées d'avance	1 062		1 648	
	39 387		40 802	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	21 415		21 146	
DÉBITEURS	-		3 361	
	60 802	\$	65 309	\$
PASSIF À COURT TERME				
Montant dû au Fonds central des Forces canadiennes (note 3)	-	\$	5 901	\$
Créditeurs et charges à payer	9 851		13 564	
Tranche des emprunts échéant au cours du prochain exercice (note 5)	1 979		1 858	
	11 830		21 323	
EMPRUNTS (note 5)	10 672		11 200	
	22 502		32 523	
ÉVENTUALITÉS (note 11)				
CAPITAUX PROPRES				
Capital d'apport	23 280		23 280	
Bénéfices non répartis	14 962		11 270	
Écart de conversion	58		(1 764)	
	38 300		32 786	
	60 802	\$	65 309	\$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

Approuvé par

CANEX

État des résultats et des bénéfices non répartis

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1^{er} avril</u> <u>2007</u>	<u>2 avril</u> <u>2006</u>
Ventes	140 773 \$	136 253 \$
Coût des marchandises vendues et des services fournis	106 904	104 227
Bénéfice brut	33 869	32 026
Autres produits (note 6)	10 175	8 617
	<u>44 044</u>	<u>40 643</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	18 788	18 210
Autres charges d'exploitation	11 646	12 017
Amortissement des immobilisations corporelles	2 819	2 888
Intérêts sur les emprunts (note 5)	500	560
Prélèvements (note 7)	344	323
	<u>34 097</u>	<u>33 998</u>
Bénéfices avant les redevances et les contributions	9 947	6 645
Redevances et contributions (note 10)	(6 255)	(4 600)
BÉNÉFICE NET	3 692	2 045
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	11 270	9 225
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	14 962 \$	11 270 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

CANEX

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1^{er} avril 2007</u>	<u>2 avril 2006</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 692 \$	2 045 \$
Ajouter les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 819	2 888
Pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles	79	977
	<u>6 590</u>	5 910
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	<u>(3 519)</u>	931
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>3 071</u>	6 841
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 190)	(1 050)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	23	54
Produit réalisé sur la vente de placements à court terme	-	127
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(3 167)</u>	(869)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts contractés	1 500	336
Remboursement d'emprunts	(1 907)	(3 047)
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>(407)</u>	(2 711)
Effet du taux de change sur la conversion de devises étrangères	<u>2 941</u>	(1 111)
AUGMENTATION NETTE D'ENCAISSE	<u>2 438</u>	2 150
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>5 216</u>	3 066
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>7 654 \$</u>	5 216 \$
Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers		
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés sur les emprunts	500 \$	560 \$

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

1. ORGANISATION

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil des Biens non publics.

Les programmes de bien-être et de maintien du moral (BEMM) est l'expression désignée pour décrire les activités du ministère de la Défense nationale (MDN) qui visent à rehausser le moral et à contribuer au bien-être et à l'efficacité du personnel des Forces canadiennes, activités qui sont généralement appuyées par des ressources publiques et non publiques. CANEX fait partie de ces activités.

L'appui que CANEX reçoit de l'État est défini au chapitre 6 du manuel du MDN A-PS-110-001/AG-002 - Aide publique aux programmes de soutien du personnel des Forces canadiennes et par la Directive 689194 du Conseil du Trésor qui précise :

« Dans une mesure raisonnable, le personnel des Forces canadiennes devrait pouvoir disposer de biens, de services et d'installations de loisirs dans son secteur de service. Lorsque ces biens, ces installations et ces services sont inadéquats, le Ministère qui, comme employeur, doit les fournir quand cela est possible et souhaitable, peut confier cette responsabilité à un ensemble d'organismes financés par des fonds non publics. »

L'appui financier accordé directement ou indirectement à CANEX par le MDN varie selon la classification attribuée à la base, l'escadre ou l'unité. Chaque classification, notamment éloignée, rurale, semi-urbaine ou urbaine, correspond à un niveau déterminé de soutien public du MDN.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom d'AMSTO.

Les bénéfices de CANEX sont distribués aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément aux dispositions du contrat avec NATEX.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À titre d'entreprise des BNP exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée et selon les principales conventions comptables énoncées ci-après :

Présentation des états financiers

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et d'AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations et tous les soldes importants entre les diverses entités ont été éliminés.

Constatation des produits

Les produits de la vente de marchandises sont constatés au moment où le client accepte la marchandise. CANEX comptabilise les produits des ventes financées par son plan de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et la possibilité de recouvrer les fonds est confirmée. Les débiteurs du plan de crédit étalés sur plus d'un an sont constatés comme débiteurs à long terme (voir note 3). Les redevances des concessions et les frais administratifs sont constatés chaque exercice conformément aux modalités fixées par les ententes.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements à court terme portant une échéance initiale de trois mois ou moins. CANEX recourt aux services bancaires du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) et à des services bancaires locaux. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les sommes déposées au FCFC.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge bénéficiaire normale, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks. Les coûts sont essentiellement déterminés d'après le coût moyen.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Terminaux de point de vente	17 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrement chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure aux flux non actualisés de trésorerie totaux prévus par l'utilisation ou la cession éventuelle des immobilisations. Le montant de la perte équivaut à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Aucune perte n'a été constatée pour l'exercice 2006-2007 ni 2005-2006.

Conversion des devises étrangères

La monnaie de publication des états financiers et la monnaie fonctionnelle de CANEX est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment même de la transaction. L'actif et le passif monétaires, qui ne sont pas en monnaies fonctionnelles, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans le bénéfice net.

NATEX et AMSTO sont considérés comme des entreprises autonomes à l'étranger. L'actif et le passif de ces entreprises ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. Leurs recettes et leurs dépenses sont converties au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont enregistrés à titre d'écart de conversation dans les capitaux propres.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôt sur les bénéfices

CANEX est une entité des BNP de la Couronne non constituée en personne morale et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le revenu au Canada ou en Allemagne. Aucune charge n'a été incluse dans les présents états financiers pour les impôts sur les bénéfices.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations significatives effectuées pour les présents états financiers concernent l'évaluation des stocks, la durée économique des immobilisations, le régime de retraite et les frais liés à la désaffectation des postes d'essence.

3. MONTANTS DUS AU FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES ET EXIGIBLES DU FONDS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), qui fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux activités des BNP dans les bases, les escadres et les unités de même qu'à CANEX/NATEX, est une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, qui a aussi la responsabilité ultime de CANEX/NATEX. Les sommes dues au FCFC ou exigibles de celui-ci ne portent pas intérêt et sont payables sur demande, sauf pour un montant de 8 125 \$ (2005 - 7 467 \$) qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 % par année et qui est payable sur demande.

À la fin de l'exercice 2006-2007, le FCFC a pris en charge tous les comptes fournisseurs de CANEX en contrepartie de leur juste valeur. De plus, les risques et les avantages du recouvrement des débiteurs du plan de crédit et d'autres comptes clients ont été assumés par le FCFC en contrepartie de leur juste valeur. Dorénavant, la responsabilité de tous les débiteurs du plan de crédit, des comptes clients de même que des comptes fournisseurs sera assumée mensuellement par le FCFC à leur juste valeur moyennant des frais de 1 % sur le solde net des pertes sur créances imputés à CANEX. Un calcul des créances irrécouvrables réelles de l'exercice précédent se fera annuellement et tout montant payé qui excède les frais payés pour pertes sur créance réelles peut être remis à CANEX.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1 ^{er} avril 2007			2 avril 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments	21 831 \$	11 647 \$	10 184 \$	10 333 \$
Véhicules et matériel informatique	2 125	1 763	362	486
Terminaux de point de vente	2 061	1 102	959	1 088
Agencements et équipement	10 558	7 107	3 451	3 050
Améliorations locatives	17 994	11 535	6 459	6 189
	54 569 \$	33 154 \$	21 415 \$	21 146 \$

5. DETTE À LONG TERME

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % par année. Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se fera comme suit :

Exercice 2007/2008	1 979 \$
Exercice 2008/2009	1 915
Exercice 2009/2010	1 658
Exercice 2010/2011	1 282
Exercice 2011/2012	1 029
Par la suite	4 788
	<hr/>
	12 651
Moins : tranche échéant au cours du prochain exercice	1 979
	<hr/>
Tranche à long terme	10 672 \$

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

6. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont composés essentiellement de frais de concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance. De plus, pour l'exercice 2006-2007, les produits d'intérêt se chiffrent à 753 \$ (exercice 2005-2006 – 524 \$) et est inclus au poste autres produits.

7. PRÉLÈVEMENTS

Des prélèvements sont payés à la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) à un taux équivalant à 0,15 % des ventes totales. Les prélèvements versés par AMSTO au FCFC sont calculés au taux de 20 % des produits d'AMSTO.

8. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE

CANEX travaille toujours en étroite collaboration avec les Produits Shell Canada limitée et le MDN à la désaffectation des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2006-2007 et 2005-2006, CANEX n'a engagé aucune dépense additionnelle pour la désaffectation des postes d'essence. Le total des frais de ce projet encourus par CANEX à ce jour se chiffre à 3 700 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 100 \$ (exercice 2005-2006 – 117 \$) est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire. En date du 1^{er} avril 2007, aucune provision n'a été comptabilisée pour les coûts prévus ou possibles de la restauration des postes d'essence présentement en exploitation.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de CANEX sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2006, l'actif net du régime dépasse le passif net. Au cours de l'exercice 2006-2007, CANEX a cotisé 1 571 \$ (exercice 2005-2006 – 1 170 \$) au régime. Les cotisations au régime sont comprises dans le poste salaires et avantages sociaux.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007
(en milliers de dollars canadiens)

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Redevances et contributions

Au cours de l'exercice 2006-2007, CANEX a versé 3 263 \$ (exercice 2005-2006 – 3 108 \$) en redevances aux bases, aux escadres et aux unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la Subvention de l'ASPFC et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

Au cours de l'exercice 2006-2007, NATEX a versé 1 492 \$ (exercice 2005-2006 - 1 492 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Cette contribution est fondée sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

Au cours de l'exercice 2006-2007, CANEX a aussi versé aux bases, escadres et unités des Forces canadiennes 1 000 \$ provenant de profits réalisés grâce à la campagne Appuyons nos troupes. Un montant supplémentaire de 500 \$ a été versé en 2006-2007 au Fonds pour les familles des militaires à l'appui du moral et du bien-être des membres des FC et de leur famille.

Ministère de la Défense nationale

Au cours de l'exercice 2006-2007, le MDN a versé 2 111 \$ (exercice 2005-2006 - 2 067 \$) à CANEX en appui aux frais salariaux et 183 \$ (exercice 2005-2006 - 183 \$) en appui aux coûts liés aux voyages, aux vérifications et aux frais de bureaux. Toutes les sommes perçues ont été inscrites en réduction des frais d'exploitation correspondants dans l'état des résultats. De plus, au cours de l'exercice 2005-2006, le MDN a versé 45 \$ à CANEX à titre de remboursement en raison de la fermeture de certains points de vente.

De plus, le MDN fournit certaines installations, paie pour des services et en fournit gratuitement au nom de CANEX, notamment des paiements tenant lieu de taxes et des services consultatifs, tels que des services juridiques et environnementaux. La juste valeur des installations et des services fournis à CANEX par le MDN n'a pas été déterminée et n'est pas incluse dans les états financiers.

Fonds central des Forces canadiennes

Le FCFC fournit des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange de 2 795 \$ (exercice 2005-2006 - 2 440 \$), ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur de ces services. Cette somme est incluse au poste autres charges d'exploitation.

11. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, CANEX, à l'occasion, est impliqué dans des actions en justice. Si la direction estime que ces actions peuvent avoir un impact significatif et que la somme en cause est quantifiable, une provision pour perte est déterminée selon le dénouement probable qu'envisage la direction. CANEX ne fait aucune provision pour des réclamations qui ne donneront probablement pas lieu à une perte importante, dont l'issue est impossible de déterminer et dont le montant de la perte ne peut être raisonnablement estimé. Tout règlement ou toute somme à verser par suite d'une réclamation ne sont prévus que s'ils peuvent être raisonnablement déterminés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des débiteurs et des produits à recevoir, des créditeurs et des charges à payer et des montants dus au FCFC et exigibles du Fonds correspond approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers puisque ces instruments financiers sont à courte échéance.

La juste valeur des emprunts à long terme n'a pas été déterminée, car cette information n'était pas facilement disponible.

Risque de crédit

Par le passé, CANEX accordait du crédit à ses clients par l'intermédiaire de son plan de crédit. CANEX suit des procédures d'évaluation, d'approbation et de contrôle en vue de réduire le risque de crédit (voir note 3).

Risque de change

CANEX réalise certaines recettes et engage certaines dépenses en devises autres que ses monnaies fonctionnelles (le dollar canadien et l'euro) et s'expose donc à un risque de change. Un gain de change de 189 \$ (exercice 2005-2006 - 121 \$) est inclus dans le poste autres charges d'exploitation.

CANEX

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 1^{er} avril 2007

(en milliers de dollars canadiens)

13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>1^{er} avril 2007</u>	<u>2 avril 2006</u>
Débiteurs et produits à recevoir	17 497 \$	(4 550) \$
Stocks	313	2 267
Charges payées d'avance	601	(1 295)
Montant dû au FCFC et exigible du Fonds	(16 932)	3 097
Créditeurs et charges à payer	(4 998)	1 412
	<u>(3 519) \$</u>	<u>931 \$</u>

14. INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats d'exploitation de NATEX et d'AMSTO sont intégrés aux états financiers de CANEX/NATEX. Voici le résumé de l'information financière relative à NATEX/AMSTO :

	<u>AF 2006-2007</u>	<u>AF 2005-2006</u>
Total de l'actif	28 897 \$	26 463 \$
Ventes et autres produits	39 912	40 133
Bénéfice net	670	1 668

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du présent exercice.

Section 3



Produits propres aux SF RARM

KPMG LLP
Comptables agréés
Bureau 1500 Purdy's Wharf
Tower I
1959 Upper Water Street
Halifax NS B3J 3N2
Canada

Téléphone : 902-492-6000
Fax : 902-429-1307
www.kpmg.ca

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES,
LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES
ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES
PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

Au conseil d'administration des Biens non publics

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées des états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2006 présentés ci-joints. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière des SF RARM pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

KPMG LLP
COMPTABLES AGRÉÉS

Halifax, Canada
Le 2 avril 2007

**SERVICES FINANCIERS DU RÉGIME
D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

Année financière se terminant le 31 décembre 2006

Produits propres au RARM

Primes perçues	42 867 992 \$
Revenus des placements	31 546 275 \$
Réclamations payées	37 535 381 \$
Dépenses acquittées	10 674 671 \$

Produits propres au RARM
Bilan (note 1)

	(En milliers de dollars)	
	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
ACTIFS		
Fonds	457 782 \$	437 089 \$
Total de l'actif	457 782	437 089
PASSIF		
Passif - Réserves	178 178	173 786
Total du passif (note 2)	178 178	173 786
EXCÉDENT		
Total de l'excédent (note 3)	279 604	263 303
Total du passif et de l'excédent	457 782 \$	437 089 \$

Notes :

1. Le bilan a été examiné par Mercer HR Consulting.
2. Le passif représente les réserves actuarielles établies pour respecter les obligations juridiques de l'assureur pour les différents régimes des produits propres au RARM. De plus, les SF RARM pourraient avoir un passif non encore constaté par l'assureur en ce qui concerne la police libérée de la Couverture après la libération et l'Assurance revenu aux survivants pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Au 31 décembre 2006, ces charges futures ont été évaluées à 123 millions de dollars.
3. Selon les ententes de réassurance qui sont entrées en vigueur le 11 octobre 2006, Manulife peut puiser jusqu'à 260 millions de dollars dans les surplus des produits propres au RARM pour couvrir les réclamations excédant le montant de la réassurance établie pour couvrir la garantie d'activités hostiles (tel que défini dans l'entente) Les SF RARM doivent donner un avis d'au moins 9 mois à Manuvie pour lui signifier son intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 millions.

Produits propres au RARM
États financiers à la fin de l'année financière 2006 (note 1)

(En milliers de dollars)

	Budget 2006	Fin de 2006		Fin de 2005
Revenus				
Primes	40 925 \$	42 868 \$		38 681 \$
Revenus de placement sur les réserves actuarielles	7 020	8 110		7 816
Revenus de placement sur les fonds distincts	8 479	23 436	(note 2)	20 002
Total des revenus	55 794	74 414		66 499
Frais d'exploitation				
Réclamations et frais connexes	30 222	37 535	(note 3)	29 104
Augmentation de la réserve	4 500	5 363	(note 4)	6 862
Autres	10 463	10 675		8 273
Total des frais d'exploitation	45 185	53 573		44 239
Bénéfice d'exploitation (perte)	10 609	20 841		22 260
Postes extraordinaires				
Transferts au programme de recapitalisation - Shilo	(1 600)	(1 600)		43 177 (note 5)
Subvention de l'ASPFC pour le BEMM	(2 500)	(2 500)		(2 500)
Autres	(2 809)	(439)		(523)
Bénéfice net (perte)	3 700	16 302		62 414
Ajustement du bénéfice net (perte) avant le projet à Shilo	5 300 \$	17 902 \$		19 237 \$

Notes

1. Les primes, les rendements des placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiés par KPMG.
2. Les fonds distincts ont enregistré des gains supérieurs aux prévisions conséquemment au rendement des actions canadiennes et à l'incidence positive qu'a eue sur le portefeuille d'obligations le fait que les augmentations du taux d'intérêt ont été inférieures aux prévisions.
3. Les réclamations ont été supérieures aux prévisions en raison du nombre de victimes de la mission en Afghanistan.
4. Les augmentations de la réserve sont supérieures aux prévisions parce que le nombre de réclamations demandées dans le cadre de l'Assurance revenu aux survivants ainsi que le nombre de certificats d'assurance libérée émis dans le cadre de la Couverture après la libération ont été supérieurs aux prévisions.
5. Le remboursement partiel des contributions des SF RARM au Programme de dépense en capital élimine les transferts au programme de recapitalisation.

Section 4

Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LA
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2006, et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 14 mai 2007

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
BILAN
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

<u>ACTIF</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	3 205 643 \$	2 043 575 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	–	300 715
Contributions et autres débiteurs	17 331	8 276
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration (note 4)	4 392 856	5 071 548
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence (note 4)	759 927	775 295
Portion exigible des prêts d'étude (note 4)	2 042 218	1 809 352
	<u>10 417 975</u>	<u>10 008 761</u>
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 21 991 \$ (21 542 \$ en 2005)	1 094	469
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 4)	992 833	1 307 829
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 4)	1 037 893	1 190 090
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 4)	2 693 547	2 558 458
	<u>4 725 367</u>	<u>5 056 846</u>
ACTIFS EN FIDUCIE		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes	49 992	39 118
	<u>15 193 334 \$</u>	<u>15 104 725 \$</u>
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 696 \$	8 196 \$
PASSIF EN FIDUCIE (note 5)	49 992	39 118
	<u>59 688</u>	<u>47 314</u>
SOLDE DE LA CAISSE	15 133 646	15 057 411
	<u>15 193 334 \$</u>	<u>15 104 725 \$</u>

(voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Revenus		
Intérêt sur les dépôts	154 016 \$	111 911 \$
Contributions provenant des redevances	289 951	281 740
Intérêt sur les prêts en cours	491 961	483 878
Dons et divers	8 879	3 220
	<u>944 807</u>	<u>880 749</u>
Dépenses		
Salaires et avantages des employés	464 377	409 421
Subventions	103 601	170 865
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	289 465	284 326
Amortissement	449	1 428
Divers	10 680	10 269
	<u>868 572</u>	<u>876 309</u>
Revenus nets	76 235	4 440
Solde de la Caisse – début de l'exercice	<u>15 057 411</u>	<u>15 052 971</u>
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	<u>15 133 646 \$</u>	<u>15 057 411 \$</u>

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

	2006	2005
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	76 235 \$	4 440 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	297 502	294 666
Amortissement	449	1 428
	374 186	300 534
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	(9 055)	19 625
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 500	3 991
Passif en fiducie	10 874	4 592
	377 505	328 742
Activités de placement		
Achat, matériel de bureau	(1 074)	
Prêts d'auto-amélioration avancés	(6 289 169)	(7 724 892)
Prêts d'urgence avancés	(1 035 209)	(1 050 370)
Prêts d'études avancés	(2 600 100)	(2 561 900)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	7 173 353	8 074 612
Remboursement de prêts d'urgence	1 058 254	1 075 491
Remboursement de prêts d'études	2 188 667	1 942 700
	494 722	(244 359)
Augmentation de l'encaisse	872 227	84 383
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	2 383 408	2 299 025
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	3 255 635 \$	2 383 408 \$
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au Fonds central des Forces canadiennes		
Fonds de fonctionnement	3 205 643 \$	2 043 575 \$
Fonds de fiducie	49 992	39 118
	3 255 635	2 082 693
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	-	300 715
	3 255 635 \$	2 383 408 \$

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme caritatif et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

(b) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

(c) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Services fournis sans frais*

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire et l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur comptable.

(f) *Utilisation des estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et autres débiteurs, de prêts en cours et comptes fournisseurs. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et aux membres actifs et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Comme mentionné à la note 4, les mauvaises créances anticipées de 388 524 \$ (369 357 \$ en 2005), calculées à la fin de l'année, sont présentées dans les états financiers.

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 4.

4. PRÊTS EN COURS

a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'aide financière d'urgence		Prêts d'études	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Prêts exigibles	5 534 679 \$	6 575 697 \$	1 981 419 \$	2 091 679 \$	4 791 700 \$	4 414 553 \$
	(148 990)	(196 320)	(183 599)	(126 294)	(55 935)	(46 743)
Provisions pour créances douteuses	5 385 689	6 379 377	1 797 820	1 965 385	4 735 765	4 367 810
Portion exigible	<u>4 392 856</u>	<u>5 071 548</u>	<u>759 927</u>	<u>775 295</u>	<u>2 042 218</u>	<u>1 809 352</u>
Portion exigible à long terme	<u>992 833 \$</u>	<u>1 307 829 \$</u>	<u>1 037 893 \$</u>	<u>1 190 090 \$</u>	<u>2 693 547 \$</u>	<u>2 558 458 \$</u>

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

5. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre trois fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour contrôler le paiement des subventions et des prêts accordés par la CAPFC. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures et des documents justificatifs.

M^{me} Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie en mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leurs familles aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %.

Voici un résumé des transactions de l'année.

	Fonds en fiducie en cas d'urgence	Fonds en fiducie du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services logistiques	Total 2006	Total 2005
Solde, début de l'exercice	6 030 \$	20 173 \$	12 915 \$	39 118 \$	34 526 \$
Dépôts	154 586	-	-	154 586	20 104
Intérêts reçus	-	1 029	468	1 497	1 108
Débours	(142 209)	(500)	(2 500)	(145 209)	(16 620)
Solde, fin de l'exercice	18 407 \$	20 702 \$	10 883 \$	49 992 \$	39 118 \$

6. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2006, l'actif net du régime dépasse le passif. Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux.

Section 5

Fonds central des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 1^{er} avril 2007 et les états de l'évolution de l'actif net, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 1^{er} avril 2007 et l'évolution de l'actif net, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Welch & Company LLP

COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 31 août 2007

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
BILAN
AU 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	49 680 690 \$	8 599 683 \$
Intérêt courus à recevoir	30 274	994 077
Comptes clients (note 5)	72 574 268	-
Portion exigible des prêts en cours (note 6)	4 250 417	3 368 437
	126 535 649	12 962 197
 AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Somme à recevoir de l'ASFC		769 802
Prêts-projets en cours (note 6)	20 454 873	22 141 929
Placements à long terme (note 7)	-	82 211 237
	20 454 873	105 122 968
	146 990 522	118 085 165
 ACTIF EN FIDUCIE (note 8)		
Encaisse et placements à long terme	100 753 098	48 802 573
	247 743 620 \$	166 887 738 \$
 PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et retenue à percevoir des Employés (note 5)	12 772 132 \$	192 470 \$
 PASSIF EN FIDUCIE		
	100 753 098	48 802 573
	113 525 230	48 995 043
 ACTIFS NETS		
Non affectés	134 218 390	117 892 695
	247 743 620 \$	166 887 738 \$

Signature :

.....

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007

	Au 1 ^{er} avril <u>2007</u>	Au 2 avril <u>2006</u>
Solde, début de l'exercice	<u>117 892 695 \$</u>	<u>110 397 775 \$</u>
Revenus nets	16 325 695	11 213 791
Montants affectés à l'interne transférés à l'ASPFC à la création de l'entité	-	(3 718 871)
Solde, fin de l'exercice	<u>134 218 390 \$</u>	<u>117 892 695 \$</u>

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiduciaires des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) Encaisse et quasi-espèces

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande selon le moins élevé des deux montants. Une valeur juste des titres est établie en fonction du prix du marché.

(b) Placements à long terme

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débentures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu de placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

(c) Conversion de devises étrangères

Les placements faits et payés en devises étrangères sont comptabilisés à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

(d) Utilisation des estimations

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces, de comptes clients, de prêts-projets exigibles, de comptes fournisseurs et de retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

La juste valeur de l'encaisse, des quasi-espèces, des comptes clients, des prêts-projets exigibles, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance.

4. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR (CBC)

Dans son compte bancaire centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. Les fonds des bases/escadres et des mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	130 000 000 \$	12 231 041 \$
Encaisse	20 433 788	990 187
	150 433 788	13 221 228
Moins allocation de l'actif en fiducie	(100 753 098)	(4 621 545)
	49 680 690 \$	8 599 683 \$

Les certificats de placements garantis et les autres titres à revenu fixe s'élevant à 130 000 000 \$ représentent le produit du transfert de placements à long terme de BMO Nesbitt Burns à Gestion d'actifs CIBC. Ces placements viennent à échéance le 2 avril 2007 et seront convertis en placements à long terme (se reporter à la note 7 pour plus de détails).

5. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS

Suite à l'approbation du projet de gestion des relations avec la clientèle par le conseil des Biens non publics, le FCFC a pris en charge les comptes clients et les comptes fournisseurs des mess et des fonds des bases et des escadres à leur juste valeur en date du 26 février 2007. Le FCFC a imputé des frais de 1 % aux comptes clients pris en charge pour couvrir les pertes sur créance associées au risque

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère de 1 %, la différence sera rajustée dans la prochaine année. Tout montant imputé qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement au cours de la même année. En date du 1^{er} avril 2007, les montants estimatifs des comptes clients et des comptes fournisseurs s'élèvent à 58 168 965 \$ et à 7 874 203 \$ respectivement.

6. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Durant l'année, un prêt de zéro dollar a été exonéré (167 790 \$ en 2006).

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
Prêts portant intérêt	23 444 262 \$	25 104 651 \$
Prêts sans intérêt	1 261 028	405 715
	<u>24 705 290</u>	<u>25 510 366</u>
Moins tranche courante	(4 250 417)	(3 368 437)
	<u>20 454 873 \$</u>	<u>22 141 929 \$</u>

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	Au 1 ^{er} avril 2007		Au 2 avril 2006	
	Valeur juste	Coût	Valeur juste	Coût
Actions d'entreprises	-	\$ -	64 908 146 \$	57 259 257 \$
Obligations du gouvernement	-	-	64 664 645	59 509 177
Titres indexés	-	-	11 884 385	9 623 831
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>141 457 176 \$</u>	<u>126 392 265 \$</u>
	-	\$ -		(44 181 028)
Moins allocations en fiducie		<u>-</u>		<u>(82 211 237) \$</u>

Le revenu des placements comprend les gains nets résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 15 936 325 \$ (14 357 229 \$ en 2006). Avant la fin de l'année financière, le 1^{er} avril 2007, les placements à long terme ont été transférés de BMO Nesbitt Burns à Gestion d'actifs CIBC. Le montant total du transfert de 130 000 000 \$ est inclus à titre d'encaisse et quasi-espèces au 1^{er} avril 2007 (se reporter à la note 4 pour obtenir des renseignements supplémentaires).

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

8. ACTIF EN FIDUCIE

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant.

	Au 1 ^{er} avril 2007	Au 2 avril 2006
Fonds des bases et des mess	43 772 749 \$	37 751 142 \$
CANEX (découvert)	36 756 450	(5 901 237)
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes	2 158 711	-
RARM/CAPFC	3 936 293	2 866 513
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	3 739 408	3 729 698
Musées, fonds régimentaux et autres	10 389 487	10 356 457
	<u>100 753 098 \$</u>	<u>48 802 573 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS DU FCFC

Le FCFC a affecté 1 057 890 \$ (982 500 \$ en 2006) aux programmes et aux distributions. En outre, le FCFC a fourni la somme de 2 014 078 \$ (2 898 000 \$ en 2006) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

10. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES PUBLIQUES SOUS-FINANCÉES

Le ministère de la Défense nationale (MDN) doit assumer la totalité des coûts associés à la prestation des programmes de soutien du personnel (PSP) en vertu de l'instruction 3/96 du VCEMD et ses modifications. Le MDN doit de plus affecter des fonds publics à l'appui de programmes et d'activités des Biens non publics (BNP), particulièrement en ce qui concerne le cadre de responsabilisation et de gestion et les autres lois fédérales qui ont une incidence sur les activités des BNP.

La gestion du FCFC a déterminé que les fonds non publics auparavant puisés à même le FCFC étaient affectés à l'administration de programmes publics des PSP et servaient à acquitter les responsabilités de l'État à l'égard du soutien public des programmes et des activités des BNP. Au cours de l'exercice, le FCFC a reçu 2 466 600 \$ du MDN en guise de remboursement des coûts susmentionnés.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Aux termes de la *Loi sur la défense nationale*, les Biens non publics (BNP) signifient les fonds et biens fournis par les membres des Forces canadiennes et administrés pour leur bénéfice par l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). L'ASPFC est chargée de l'exécution de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : les Programmes de soutien du personnel (PSP), les

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 1^{ER} AVRIL 2007**

Économats des Forces canadiennes (CANEX) et les Services financiers du RARM (SF RARM) (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, tels les installations et la sécurité. Le coût de ces services est compris dans les états des comptes publics et le rapport est présenté annuellement par le ministère de la Défense nationale conformément au chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

L'ASPFC administre des revenus et des dépenses estimés à 330 M\$ et à 295 M\$ respectivement et les actifs nets se chiffraient à 540 M\$ au 31 mars 2007. Ces données sont exclues des états financiers du gouvernement du Canada.

12. RESPONSABILITÉ EVENTUELLE

Le FCFC détient un passif éventuel de 307 000 \$ (300 000 \$ en 2006) en lettres de crédit consenties aux diverses régions provinciales des alcools au nom des mess d'unités

Section 6

Régime de retraite des employés des Fonds non publics

ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS
DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux membres du comité du Régime de retraite des employés,

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, les prestations constituées et le surplus du Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que les états de l'évolution du surplus, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et le surplus du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et pour l'évolution du surplus, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa, Canada,
Le 8 juin 2007

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES
CANADIENNES**

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, LES
PRESTATIONS CONSTITUÉES ET ÉTAT DES SURPLUS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Encaisse	88 178 \$	743 354 \$
Placements (note 3 et annexe A)	117 859 863	98 661 308
À percevoir du FCFC (note 6)	947 133	1 055 331
Débiteur du Régime de retraite (note 4)	551 900	826 286
Charges payées d'avance	-	12 198
	<u>119 447 074</u>	<u>101 298 477</u>
Moins : comptes fournisseurs et charges à payer	102 334	109 208
	<u>119 344 740 \$</u>	<u>101 189 269 \$</u>

PRESTATIONS CONSTITUÉES ET SURPLUS

Valeur actuarielle des prestations constituées (note 5)	104 821 000 \$	95 406 000 \$
Surplus (note 5)	<u>14 523 740</u>	<u>5 783 269</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	<u>119 344 740 \$</u>	<u>101 189 269 \$</u>

(voir notes jointes)

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES
CANADIENNES**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
AUGMENTATION DES PRESTATIONS	6 254 365 \$	5 768 273 \$
Intérêts sur les prestations constituées	9 168 708	8 072 998
Prestations constituées	-	1 423 585
Rajustement de l'évaluation	<u>15 423 073</u>	<u>15 264 856</u>
Augmentation des prestations constituées		
 DIMINUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	5 534 612	4 207 856
Rentes et remboursements	473 461	-
Rajustement de l'évaluation	<u>6 008 073</u>	<u>4 207 856</u>
Diminution des prestations constituées		
	9 415 000	11 057 000
 AUGMENTATION NETTE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	<u>95 406 000</u>	<u>84 349 000</u>
 PRESTATIONS CONSTITUÉES, DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>104 821 000 \$</u>	<u>95 406 000 \$</u>
 PRESTATIONS CONSTITUÉES, FIN DE L'EXERCICE		

(voir notes jointes)

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES
CANADIENNES**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SURPLUS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Surplus (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, début de l'exercice	5 783 269 \$	(2 466 783) \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	18 155 471	19 307 052
Augmentation nette des prestations constituées	<u>(9 415 000)</u>	<u>(11 057 000)</u>
Surplus de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, fin de l'exercice	<u>14 523 740 \$</u>	<u>5 783 269 \$</u>

(voir notes jointes)

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES
CANADIENNES**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES
PRESTATIONS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations - de l'employeur	7 870 703 \$	7 841 778 \$
- des employés	3 475 136	3 150 825
	<hr/>	<hr/>
	11 345 839	10 992 603
Gains en capital – actions	3 913 930	4 123 935
Augmentation de la valeur au marché des placements de la période en cours	7 896 148	7 988 337
Revenus de dividendes	926 291	732 862
Revenus en intérêts	267 139	348 968
Pertes - devises	(89)	(1 296)
Augmentation de l'actif	<hr/>	<hr/>
	24 349 258	24 185 409
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Retraits		
Rentes	3 576 101	3 361 577
Remboursements	1 958 511	846 279
	<hr/>	<hr/>
	5 534 612	4 207 856
Frais d'exploitation		
Administration du régime	209 348	156 839
Frais de gestion de placements	284 892	176 156
Frais professionnels	141 328	205 079
Divers	23 607	132 427
	<hr/>	<hr/>
	659 175	670 501
Diminution nette de l'actif	<hr/>	<hr/>
	6 193 787	4 878 357
AUGMENTATION NETTE DE L'ACTIF	18 155 471	19 307 052
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, DÉBUT DE L'EXERCICE	<hr/>	<hr/>
	101 189 269	81 882 217
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, FIN DE L'EXERCICE	119 344 740 \$	101 189 269 \$

(voir notes jointes)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

1. DESCRIPTION DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et de l'employeur provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est à prestations déterminées, il est intégré au Régime de retraite du Canada et au Régime de rentes du Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, à compter de la date d'embauche. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2006.

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1^{er} janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1^{er} janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1997, le plus élevé de : a) 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1^{er} janvier 1997, b) 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997, ou c) 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997. Les employés qui comptent moins de trois années de service sont seulement admissibles au plus élevé de a) ou de b) pour leurs années de service avant le 1^{er} janvier 1997. Le service de la rente a fait l'objet d'un rajustement ponctuel au taux de 75 % de l'indice des prix à la consommation. Le rajustement le plus récent a été effectué le 1^{er} janvier 2004.

Le chef de la direction a donné son aval à une initiative consistant à donner aux employés à plein temps et à temps partiel des Fonds non publics des Forces canadiennes l'occasion de racheter des années de service ouvrant droit à pension de la période d'attente auparavant obligatoire ou de la période d'attente volontaire. Le rachat des années de service a commencé en 2004. Le coût du rachat des années de service de la période d'attente auparavant obligatoire est partagé entre l'employé et l'employeur et le coût de la période d'attente volontaire est entièrement absorbé par l'employé.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

DESCRIPTION DU RÉGIME (SUITE)

L'employé en service actif qui décide de prendre une retraite anticipée et qui satisfait à certains critères tels : a) être âgé de 55 ans au moment de la retraite; b) avoir effectué au moins cinq ans de service ouvrant droit à une pension au moment de la retraite c) la somme de l'âge de l'employé plus le service ouvrant droit à la pension au moment de la retraite totalise au moins soixante-cinq, a le droit de toucher une prestation annuelle de raccordement payable en versements mensuels égaux correspondant à 15 \$ par mois par année de service complétée ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de vingt ans. Cette prestation de raccordement est payable à compter de la date de début du versement des prestations de retraite anticipée et cesse à la première des dates suivantes, soit celle du versement du paiement précédant la date normale de retraite de l'employé soit celle du décès de l'employé.

Selon le mode normal de règlement, la rente est versée la vie durant et 180 versements mensuels sont garantis. Si l'employé meurt avant d'avoir reçu 180 versements mensuels, le solde de ces mensualités continuera d'être versé au bénéficiaire. Si l'employé a un conjoint lorsqu'il prend sa retraite, l'option automatique entre en vigueur. Cette option consiste en une rente réversible au conjoint survivant correspondant à l'équivalent actuariel de la forme normale de rente versée pour la rente du vivant de l'employé et de son conjoint. La rente sera réduite à 60 % au décès de l'employé. Cependant, l'employé peut choisir une rente réversible dont la totalité est versée au conjoint survivant après le décès du participant. Si le mode normal de versement n'est pas retenu, la prestation payable est l'équivalent actuariel du mode normal de versement qui ne peut en aucun cas être supérieur à la rente qui serait payable selon le mode normal.

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60^e anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65^e anniversaire.

Les employés qui ont participé durant moins de deux ans au Régime de retraite et qui quittent leur emploi ont le droit de recevoir un remboursement de leurs contributions plus les intérêts. Aussi, après avoir contribué au Régime durant deux ans, les employés qui quittent leur emploi ont droit à une pension différée selon les dispositions du Régime et, selon les circonstances, peuvent transférer la valeur de leur rente de retraite dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère différée ou transférer la valeur de leur rente de retraite dans le régime de retraite de leur nouvel employeur.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

Si un membre du Régime meurt après avoir effectué moins de deux ans de service, son bénéficiaire reçoit le remboursement des cotisations versées par le membre, plus les intérêts.

Si le membre meurt après avoir cotisé au Régime durant plus de deux ans, le conjoint survivant a le droit de choisir entre les options suivantes : transférer les sommes dans un REER ou dans un compte de retraite immobilisé, acheter une rente viagère immédiate ou une rente viagère différée.

2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE

a) Présentation

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et présentent la situation financière du Régime à titre d'unité distincte indépendante des promoteurs et des participants du Régime. Les états financiers sont préparés en vue d'aider les participants au Régime et les intéressés à examiner les activités du régime durant la période comptable.

b) *Instruments financiers*

Les instruments financiers du Régime se composent d'encaisse, de placements, de sommes à percevoir du Fonds central des Forces canadiennes, de retenues à percevoir, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les placements du Régime consistent principalement en des actifs dont la valeur est exposée aux fluctuations des taux d'intérêts, du taux de change et des marchés financiers. D'autres instruments financiers ne sont pas exposés à des risques significatifs de fluctuation de taux d'intérêt, de taux de change ou de risques de crédit émanant de ces instruments.

c) *Utilisation des estimations*

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction de la société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

d) *Placements*

Les placements sont présentés à leur valeur marchande.

3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués selon la valeur marchande et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisée si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains non réalisés au cours du marché apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

4. REVENUS DE PENSION

Les montants à percevoir de 551 900 \$ sont constitués des paiements périodiques de rachat à percevoir des employés pour 2004 et 2005 au moyen de 97 paiements mensuels égaux.

5. PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les prestations constituées sont déterminées par des calculs actuariels qui établissent les montants nécessaires pour se conformer aux obligations futures du service des prestations pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été faite au 31 décembre 2006 par William M. Mercer Human Resources Consulting, actuaires du Régime. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2009.

Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradué avant marge de 1994 projetés à 2015
- taux d'intérêt de 6,25 %
- taux d'indexation des salaires de 4,0 % et une augmentation additionnelle de 2 % en 2008.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Le surplus net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées à la fin de l'exercice au 31 décembre 2006 se chiffre à 14 523 740 \$. L'évaluation actuarielle du Régime de retraite effectuée au 31 décembre 2006 a évalué la situation financière du Régime selon l'approche de continuité et de solvabilité et montre que le Régime affiche un surplus de 2 613 000 \$ et de 5 052 000 \$ respectivement. Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur.

6. MONTANT À PERCEVOIR DU FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES (FCFC)

Le montant à percevoir du FCFC se situe à 947 133 \$ (1 055 331 \$ en 2005) ce qui représente les montants détenus en fiducie pour les opérations entre apparentés.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Des chiffres correspondants ont été vérifiés par d'autres comptables agréés et certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du présent exercice.

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES
CANADIENNES**

PLACEMENTS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

	2006		2005	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
ACTIONS				
Titres canadiens	44 949 974 \$	30 524 922 \$	41 697 565 \$	29 039 337 \$
Fonds indiciels d'actions US	19 654 633	15 567 907	14 197 929	12 717 907
Fonds indiciels EAFA	14 251 574	8 360 325	9 680 067	6 625 325
	<u>78 856 181</u>	<u>54 453 154</u>	<u>65 575 561</u>	<u>43 382 569</u>
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES				
Fonds indiciels d'obligations	29 012 205	24 708 033	23 573 583	20 358 033
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien	7 747 080	5 571 708	8 172 600	5 571 708
	<u>36 759 285</u>	<u>30 279 741</u>	<u>31 746 183</u>	<u>25 929 741</u>
BILLETS À COURT TERME	2 086 031	2 086 031	1 172 578	1 172 578
AUTRES				
État des revenus de placement	158 366	158 366	166 986	166 986
	<u>2 244 397</u>	<u>2 244 397</u>	<u>1 339 564</u>	<u>1 339 564</u>
TOTAL DES PLACEMENTS	<u>117 859 863 \$</u>	<u>86 977 292 \$</u>	<u>98 661 308 \$</u>	<u>75 651 874 \$</u>

Section 7

**Régime d'assurance collective
des employés des Fonds non publics**

ÉTATS FINANCIERS DU
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Régime d'assurance collective des employés des FNP au 31 mars 2007 et les états des résultats d'exploitation et des réserves disponibles pour le service des prestations futures au cours de l'exercice. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime pour l'exercice clos au 31 mars 2007 et la réserve pour le service des prestations futures ainsi que les résultats des opérations durant la période, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 23 septembre 2007

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
BILAN
AU 31 MARS 2007**

	2007	2006
<u>ACTIFS</u>		
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôts auprès du FCFC	2 678 231 \$	2 816 128 \$
Comptes clients	77 329	351 373
	2 755 560 \$	3 167 501 \$
<u>PASSIF ET RÉSERVE POUR RÉCLAMATIONS FUTURES</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	827 724 \$	661 950 \$
Dispense d'assurance-vie collective (note 4)	64 689	97 497
Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)	219 876	141 770
	1 112 289	901 217
RESERVES DISPONIBLES POUR RÉCLAMATIONS FUTURES (note 5)		
	1 643 271	2 266 284
	2 755 560 \$	3 167 501 \$

Signature

.....

(voir notes jointes)

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
ÉTATS DES OPÉRATIONS ET DE LA RÉSERVE POUR RÉCLAMATIONS FUTURES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007**

*(Avec les données comparatives de la période s'échelonnant
du 1^{er} juillet 2005 au 31 mars 2006)*

	Au 31 mars 2007	Période de 9 mois se terminant le 31 mars 2006
REVENUS		
Cotisations des employés et de l'employeur	3 643 662 \$	2 474 552 \$
Revenus d'intérêt et autres	184 534	122 535
LIAE	141 000	105 750
	<u>3 969 196</u>	<u>2 702 837</u>
DÉPENSES		
Primes payées – Canada et Europe	3 999 014	2 590 960
LIAE	404 086	335 605
Honoraires professionnels	22 795	28 724
EMND	166 314	141 770
	<u>4 592 209</u>	<u>3 097 059</u>
Dépenses nettes	(623 013)	(394 222)
Réserves pour réclamations futures au début de l'exercice	<u>2 266 284</u>	<u>2 660 506</u>
Réserves pour réclamations futures à la fin de l'exercice	<u>1 643 271 \$</u>	<u>2 266 284 \$</u>

(voir notes jointes)

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007**

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime d'assurance collective des employés des FNP donne des garanties en matière de soins de santé, de soins dentaires, d'invalidité de longue durée et d'assurance-vie parrainée par l'employeur aux employés à plein temps des Fonds non publics/de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (FNP/ASPFC). La participation des employés à temps plein est obligatoire après trois mois d'emploi. Certains employés peuvent être exemptés dans des cas précis. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur.

Tous les droits de la personne couverte sont définis par les contrats collectifs passés entre La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le Chef d'état-major de la Défense agissant en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale*. La Great-West agit en qualité de gestionnaire dans le cas des garanties de prestations d'hospitalisation, de soins médicaux importants et de soins dentaires, en ne fournissant que des services administratifs. La Great-West n'engage aucun montant relativement aux prestations. Par contre, toutes les autres garanties sont cautionnées et assurées par La Great-West à l'exception des prestations de congé de maladie qui sont autos-assurés par l'ASPFC/les FNP.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Cotisations des employés et de l'employeur

Les cotisations de l'employé et de l'employeur constituent la prime et le montant est déterminé selon les estimations de l'assureur concernant les liquidités nécessaires pour le service des prestations durant la prochaine période de douze mois. La prime est déterminée en fonction des montants recueillis au cours des années antérieures pour rembourser l'assureur des déficits des années antérieures, s'il y a lieu, et les montants servant à financer les déficits de l'année courante et des années ultérieures. Les primes sont payées un mois à l'avance.

Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourus par les assurés mais non déclarés à l'assureur à l'expiration de période de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe du Régime. Cette disposition est évaluée annuellement selon une formule actuarielle.

Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)

Le 1^{er} janvier 1999, l'employeur a cessé de verser les contributions exigées en vertu de la *LIAE* et la situation demeurera la même jusqu'à ce que l'excédent de l'ASPFC soit réduit à un niveau raisonnable.

Services rendus sans frais

L'ASPFC fournit des services administratifs au Régime. Comme il est difficile d'évaluer la juste valeur marchande de ces services, ces derniers ne sont pas présentés dans les états financiers.

Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers qui sont conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction de la société fasse des estimations qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du régime sont constitués de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de comptes clients, de comptes fournisseurs et de charges à payer. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

4. DISPENSE D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle l'ASPFC (FNP) continuerait à payer les primes au nom de ces membres. L'ASPFC (FNP) a mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1^{er} mars 1987 et le 29 février 2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite le 1^{er} mars 2000 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

5. RÉSERVE DISPONIBLE POUR RÉCLAMATIONS FUTURES

La réserve pour le service des prestations futures est répartie ainsi :

	<u>2007</u>		<u>2006</u>
Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451	\$	163 451 \$
Réserve LIAE	958 941		1 144 216
Réserve assurance dentaire	(153 377)		(58 187)
Réserve assurance médicale	(226 940)		(92 930)
Réserve ILD 2 (imposable)	692 929		821 476
Réserve assurance-vie collective	272 956		385 755
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(64 689)</u>		<u>(97 497)</u>
Total	<u>1 643 271</u>	<u>\$</u>	<u>2 266 284 \$</u>

La gestion vérifie l'état du solde de la réserve de façon régulière. De surcroît, les montants des primes à la fin de l'année financière 2008 ont été modifiés pour que le régime soit en mesure de rembourser les déficits existants dans les réserves de l'assurance dentaire et médicale.

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des liquidités n'est pas présenté puisque des renseignements sur les activités importantes en matière de financement et de placement sont présentés dans d'autres états financiers